

Canal de Bonrepos

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 21

DÉCEMBRE 2018



Canal de Bonrepos n°21

N° 21

DÉCEMBRE 2018

SOMMAIRE :

MOT DU MAIRE	p. 3
ACTUALITES COMMUNALES	P. 4-12
TRIBUNE LIBRE	P. 13
ACTUALITES CHÂTEAU	P. 16-19
ACTUALITES ASSOCIATIONS	P. 20-21
INFOS PRATIQUES	P. 22-23

Retrouvez l'actualité de notre Commune sur le site internet
www.bonrepos-riquet.fr

Mot du Maire

Riquetoise, Riquetois,

Cela fait déjà deux ans que je vous annonce le début des travaux de l'Orangerie et vous l'aurez surement constaté...rien n'a commencé. Le changement d'architecte des monuments historiques ainsi qu'un temps plus long que prévu pour boucler le budget de près de 900 K€ HT sont à l'origine de ce retard. La bonne nouvelle est que je peux aujourd'hui vous confirmer que sur ces 900K€, seuls 20K€ seront à la charge de la commune. Les appels d'offres pour la sélection des entreprises seront envoyés le premier trimestre 2019 pour un commencement des travaux en Septembre 2019.

Le conseil municipal a pris récemment la décision de principe sur la création d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) concentré avec les communes de Gragnague et Saint-Jean-l'herm. En clair, l'école de Gragnague deviendra ainsi aussi " l'école de Bonrepos-Riquet."

Cette décision devenait de plus en plus importante pour notre village. Les communes de Verfeil et Gragnague construisent de plus en plus de lotissements et commençaient à nous dire : " nous n'avons plus de place pour les enfants de Bonrepos-Riquet ". Nous aurons à participer aux coûts d'investissements des agrandissements de la cantine et à terme de l'école mais seulement au prorata du nombre d'élèves inscrits à Gragnague. C'est aussi une opportunité pour nous de demander et d'obtenir un transport scolaire de Bonrepos-Riquet à Gragnague.

Nous nous étions engagés il y a quatre ans à réaliser pendant ce mandat une aire de jeux pour enfants (3-10 ans). Nous avons commencé à demander des devis et j'espère que nous pourrons d'ici fin 2019-début 2020 concrétiser cette promesse.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et un joyeux Noël à tous.

Philippe SEILLES, Maire



PLU et ZONE COMMUNALE MONTPLAISIR

Une procédure de modification simplifiée a été lancée. L'objet de celle-ci est de changer les hauteurs faitières dans le règlement du PLU zone AUI de Montplaisir afin de pouvoir adapter les projets de construction au profil du terrain (8 m au lieu de 5 m, sans pouvoir dépasser d'un 1 mètre le niveau zéro de la voirie D45).

La consultation des PPA (Personnes Publiques Associées) a atteint son terme. Il n'y a pas eu d'opposition à cette évolution.

Une consultation des documents respectifs modifiés, fait l'objet d'un affichage légal dans toute la commune. Le dossier est consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat du lundi 3 décembre 2018 au samedi 13 janvier 2019 ou sur le site internet de la commune www.bonrepos-riquet.fr. Vous pouvez émettre des remarques, soit sur un registre disponible en mairie, soit par courriel adressé à la mairie : mairie@bonrepos-riquet.fr.

A l'issue de cette période, le conseil municipal, après analyse des remarques relatives à cette évolution pourra engager l'approbation définitive de la première modification simplifiée.

Constitution du dossier consultable :

- Règlement écrit
- OAP
- Courriers PPA
- Exposé des motifs (joint avec le courrier aux PPA)
- Délibération relative à la mise à disposition du public.

Yvon Martin

1er adjoint - Responsable commission PLU

AVIS DE RECENSEMENT



Riquetoises, Riquetois, 2019 sera l'année du recensement. Je vous demande de réserver le meilleur accueil à notre secrétaire de mairie Laurence, qui se dévoue pour cette fastidieuse tâche. Cette opération se déroulera de mi-janvier à mi-février.

Nouveauté :

Vous avez la possibilité de remplir ces documents via internet en vous rendant sur le site www.le-recensement-et-moi.fr à partir du 3^{ème} jeudi de janvier et pour toute la durée de l'enquête. Ne vous en privez pas car c'est ludique, rapide, simple et rectifiable.

Le saviez-vous ?

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'Insee : www.insee.fr/fr/information/3561862

Ainsi :

- au recensement de 2010 nous étions 80 familles (dont 5% avait au moins 3 enfants de moins de 25 ans),
- à celui de 2015 nous étions 94 familles (dont 5% avait au moins 3 enfants de moins de 25 ans),
- Qu'en sera-t-il à celui de 2019 ?

MERCI à VOUS.

Le coordonnateur, Guy Capitoul

RAPPEL DES REGLES D'URBANISME

Vos travaux (abri de jardin, piscine, aspect extérieur de votre habitation...) sont soumis à une demande d'autorisation. Une fois délivrée, vous devez respecter quelques règles.

Suite à quelques oublis (achèvements de chantier non déclarés, autorisations non respectées...), nous vous rappelons les principales règles d'urbanisme :

Déclaration d'ouverture de chantier

La déclaration d'ouverture des travaux est un document qui permet de signaler à la mairie le commencement de ses travaux ou aménagements.

Elle doit obligatoirement être faite dès l'ouverture du chantier.

De quoi s'agit-il ?

Le commencement des travaux doit être signalé à la mairie. La déclaration d'ouverture de chantier est à dater, au plus tard, du 1^{er} jour du premier terrassement (tranchée de réseau ou chemin d'accès compris).

A défaut, le bénéficiaire ne pouvant attester de la date de commencement des travaux pourrait se voir signifier l'extinction de la période de validité de son permis.

Démarche

La déclaration d'ouverture des travaux doit être effectuée au moyen d'un formulaire Cerfa. Une déclaration d'ouverture des travaux n'est pas nécessaire lorsque l'on a fait une déclaration préalable de travaux.

Cette déclaration à déposer ne comprend ni récépissé, ni obligation d'envoi avec accusé de réception.

Le bénéficiaire peut demander à la mairie d'indiquer sur un exemplaire à conserver la date à laquelle la déclaration est formulée.

Commencement des travaux

Les travaux doivent être commencés dans un délai de 3 ans suivant l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.

Passé ce délai, l'autorisation n'est plus valable.

Il en est de même si, passé ce délai, les travaux sont interrompus pendant plus d'1 an.

Les travaux peuvent être échelonnés à condition :

- que chaque interruption soit inférieure à 1 an,
- et que les travaux exécutés d'une année sur l'autre soit suffisamment importants et significatifs.

Contrôles des travaux

En dehors des contrôles concernant le déroulement des travaux (inspection du travail, sécurité), le maire ou ses représentants et les agents de l'Etat peuvent contrôler la conformité des travaux dès leur commencement.

Le maire est également responsable de la conformité des installations et raccordement de l'assainissement.

Les tiers ne peuvent constater une infraction que si elle est visible depuis le domaine public.

L'arrêt des travaux est ordonné par le maire lorsqu'une infraction est dûment constatée.

Dans la majorité des cas, compte tenu de la gravité de l'acte, l'interruption des travaux est décidée pour préserver la sécurité ou la salubrité publique.

Le non-respect du permis de construire n'est traité qu'une fois la déclaration d'achèvement déposée.

Déclaration de l'achèvement des travaux

Le titulaire d'une autorisation d'urbanisme (ou la personne qui a dirigé les travaux, par exemple l'architecte) doit adresser une déclaration d'achèvement des travaux à la mairie pour signaler la fin de ses travaux.

De quoi s'agit-il ?

La déclaration d'achèvement des travaux est un document qui permet d'attester auprès de la mairie de l'achèvement des travaux et de leur conformité par rapport à l'autorisation d'urbanisme accordée et aux règles générales de construction.

Cette déclaration est obligatoire pour les travaux ayant fait l'objet :

- d'un permis de construire,
- d'un permis d'aménager,
- ou d'une déclaration préalable.

RAPPEL DES REGLES D'URBANISME - SUIVE

Démarche

La déclaration d'achèvement des travaux doit être effectuée au moyen d'un formulaire Cerfa. Ce formulaire doit être complété de l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique 2012 (RT 2012).

Cette attestation doit être remplie, sur votre demande, par un professionnel qualifié (par exemple par un architecte ou un diagnostiqueur agréé).

Ce dossier (formulaire et attestations) doit être réalisé en 3 exemplaires et être déposé directement à la mairie ou envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Contrôle des travaux

La mairie peut procéder au contrôle sur place des travaux réalisés lorsqu'elle l'estime nécessaire.

Cette visite des lieux est alors réalisée dans un délai de 3 mois à partir de la date de réception de la déclaration.

Ce délai est porté à 5 mois lorsque ce contrôle est obligatoire.

Cela est notamment le cas lorsque :

- les travaux portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou situés dans un secteur sauvegardé,
- les travaux sont réalisés dans un secteur couvert par un plan de risques naturels, technologiques ou miniers.

Passés ces délais, la mairie ne peut plus contester la conformité des travaux. Toutefois, elle conserve un droit de visite pendant 6 ans et des sanctions pourront toujours être prononcées.

Si la mairie constate une anomalie dans les délais de 3 et 5 mois suivant l'autorisation accordée, elle peut mettre en demeure le titulaire de l'autorisation d'urbanisme d'y remédier en effectuant les travaux nécessaires ou lui demander de déposer un permis de construire modificatif.

Non-respect du permis de construire : quelles sanctions ?

Le non-respect d'un permis de construire est un délit. À ce titre, il peut être puni par :

- une amende dont le montant est compris entre 1 200 et 6 000 € par m² construit, ou une somme de 300 000 € - selon les cas (article L 480-4 du Code de l'urbanisme),
- en cas de récidive : 6 mois de prison,
- des sanctions civiles, si un tiers estime qu'il y a préjudice direct et personnel : il peut en effet demander des réparations pour le dommage causé durant les 10 ans qui suivent (article 2270-1 du Code civil).

DES GESTES QUI SAUVENT

Trois français sur dix seulement sont formés aux gestes de premiers secours.

Sous l'impulsion de la Préfecture, dans le cadre des 6^{èmes} rencontres de la sécurité, la commune a organisé à la salle des fêtes le jeudi 11 octobre une action de sensibilisation aux gestes qui sauvent.

Malgré des délais très courts, la session de formation était complète. Cette initiation, assurée par l'association de protection civile, a permis à 15 riquetois de se former au secourisme.



Alerter, pratiquer un massage cardiaque, savoir se servir d'un défibrillateur et poser un garrot sont les quatre actes essentiels enseignés pendant cette initiation « de base » de 2 heures. Celle-ci peut être prolongée par la formation en prévention et secours civiques de niveau I (PSCI) d'une durée minimale de 7h.

Devant l'intérêt général, nous solliciterons une autre session de formation de 2h lors de la 7^{ème} édition des rencontres de la sécurité en octobre prochain. Nous pouvons proposer d'autres dates avec un financement partagé entre la mairie et une participation citoyenne. Cette formation est accessible à partir de 10 ans. Si vous êtes intéressés, veuillez contacter le secrétariat.

Emploi du défibrillateur

Un Défibrillateur Automatisé Externe (D.A.E.) avec électrodes adultes et enfants sera installé prochainement sur un mur de la mairie.

Toute personne peut utiliser un défibrillateur automatique en cas d'arrêt cardio-respiratoire. L'utilisation d'un appareil entièrement automatique supprime pour l'intervenant la nécessité et donc le stress de déclencher lui-même le choc, c'est le DAE qui œuvre seul, une fois mis en place, et si la personne respire encore, il ne choque pas.

Pour sauver une vie, il y a 4 maillons : l'appel rapide aux services d'urgence (15), le massage cardiaque rapidement entrepris, la défibrillation précoce et les soins médicalisés rapides (rendus possibles grâce à l'appel au 15).

CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GUERRE 14-18

« Guerre de 14-18 » ou « Grande Guerre », deux façons de nommer la première guerre mondiale qui a fait environ 18,6 millions de morts et 21,3 millions de blessés. Il était important pour le centenaire de se remémorer cet effroyable évènement qui entrainait peu à peu dans l'oubli.

C'est pourquoi le gouvernement français a voulu qu'un effort important soit fait dans toutes les communes pour commémorer l'armistice du 11 novembre 1918, signée dans la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne à 5 h 15.

Le cessez-le-feu n'a été effectif qu'à 11 heures, et le traité de paix, qui a mis réellement fin à l'état de guerre, a été signé le 28 juin 1919 à Versailles.

Notre village s'est associé à cet hommage national, mais pour tenir compte du très grand nombre de cérémonies organisées dans notre Communauté de Communes, c'est avec une journée d'avance que Philippe SEILLES et une adolescente de la commune ont déposé une gerbe devant le monument aux morts en présence d'une affluence particulièrement importante.



Le jour du 11 novembre à 11 heures les cloches de Bonrepos ont sonné 11 minutes à toute volée, comme dans toutes les églises de France pour célébrer le centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale.

Cela a été aussi l'occasion de voir ou revoir comment étaient habillés et équipés nos Poilus.



REUNION PUBLIQUE SUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Une réunion publique a eu lieu le jeudi 15 novembre à la salle des fêtes pour laquelle seules les personnes concernées par un contrôle du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) dès janvier 2019 avaient reçu une invitation.

Elle concernait l'obligation de contrôle des installations neuves et existantes :

- Pour les installations neuves ou les réhabilitations d'installations : une vérification de conception et de réalisation avec une visite sur site avant remblaiement,
- Pour les installations plus anciennes : un premier diagnostic de bon fonctionnement et de bon entretien.

La loi sur l'eau insiste davantage sur une obligation de résultats : l'important est que vos installations ne polluent pas. **Ce n'est pas l'âge de l'installation qui compte, c'est le résultat obtenu : son bon fonctionnement.**

Un rendez-vous sera proposé au **Propriétaire de l'habitation** 15 jours avant la visite. Le contrôle durera une heure environ et déterminera si d'éventuels travaux sont nécessaires. Vous devrez préparer tous les documents ayant un rapport avec votre installation et les présenter le jour de la visite (facture de nettoyage de bac à graisse, de vidange, d'installation, etc.), ainsi que rendre vos installations les plus accessibles possible (ouvrir les regards, etc.).

Un compte rendu détaillé est disponible à la mairie.

RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Notre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle compte tenu des phénomènes naturels suivants :

- **Inondations et coulées de boue** du 05 juin 2018, par arrêté interministériel du 17 septembre 2018, paru au journal officiel le 20 octobre 2018.
- **Sècheresse et réhydratation des sols** du 01 avril au 30 septembre 2017, par arrêté interministériel du 23 octobre 2018, paru au journal officiel le 03 novembre 2018.

ENQUETE CONSOMMATEURS C3G

Dans le cadre de la compétence développement économique (commerces de proximité), la C3G a mandaté la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse pour faire une étude de l'appareil commercial de son territoire.

Pour mener cette étude, des enquêtes sont réalisées auprès des commerçants et des consommateurs.

L'enquête commerçants est faite par la CCI en direct sur le terrain. Elle permettra d'établir un diagnostic objectif de l'offre commerciale et des attentes des commerçants.

Concernant les consommateurs (habitants, travailleurs, transit...), l'enquête se fait **anonymement** sur internet. Elle aura pour objectif d'avoir une connaissance précise du comportement d'achat des habitants et de leurs attentes.

<https://www.sphinxonline.com/SurveyServer/s/crci/EnqueteconsommateurCCCoteauxduGirou/questionnaire.htm>

LA FIBRE POUR TOUS



La fibre arrivera sur Bonrepos-Riquet dès juin 2020. La totalité de la commune sera équipée, au plus tard, en mars 2021.

Le Conseil départemental, les communautés d'agglomération et les 15 communautés de communes de Haute Garonne, ont créé en 2016 un syndicat mixte « Haute-Garonne Numérique ». Ce dernier a signé en juin 2018 une délégation de service public avec « Altitude Infrastructure » afin de déployer la fibre optique pour chaque abonné, sur 100 % du territoire départemental, avant mai 2022.

Ce plan de développement ambitieux permettra le raccordement de 280 000 prises de très haut débit par fibre. Après abonnement auprès des opérateurs classiques : Orange, SFR, etc., Le raccordement aux abonnés particuliers sera totalement pris en charge par le Conseil Départemental.

Un déploiement aussi rapide, d'une telle ampleur va demander aux communes et inter-communalités une collaboration pleine et entière. Pour ce faire, il sera nommé dans chacune d'entre elles un référent qui suivra les opérations sur le terrain et facilitera la transmission des informations, les validations techniques et les prises d'autorisations.

Nos connexions internet sont de piètre qualité et 2020 est encore loin. C'est pourquoi vient d'être installée une antenne Wi-Fi sur notre clocher afin d'améliorer le débit jusqu'à 30 Mégas. Ce type de connexion demandera à ceux qui le souhaiteront la mise en place d'une antenne individuelle au point d'utilisation. Après prise d'abonnement auprès des opérateurs suivants : Nordnet, Alsatis ou Ozone, les frais engendrés par cette installation seront intégralement pris en charge par le Conseil Départemental.

La mise en place de cet émetteur n'influera pas sur la téléphonie 3 et 4 G et ne retardera en rien l'arrivée de la fibre. Il s'agit provisoirement de retrouver la qualité d'une connexion internet que nous sommes en droit d'attendre.

Pour finir, il est important aussi de signaler qu'il est également possible, en fonction de l'opérateur, de souscrire un abonnement 4G mobile avec un routeur.

José RODRIGUEZ
2^{ème} Adjoint

Communiqué à destination des bulletins d'information des communes et intercommunalités du bassin Hers-Mort – Girou

Approbation du SAGE Hers-Mort – Girou et début de sa mise en œuvre

L'Hers-Mort, le Girou et leurs affluents drainent un vaste territoire sur le Lauragais, le Frontonnais et le Pays Toulousain. Le bassin de 1 550 km² recoupe les départements du Tarn au nord-est, de l'Aude au sud-est et de la Haute-Garonne. La plupart des cours d'eau du bassin Hers-Mort – Girou ont une eau à la qualité dégradée, des débits très faibles et des milieux aquatiques appauvris. Ils peuvent également provoquer des inondations en raison du temps de réaction très court de terrains majoritairement imperméables.

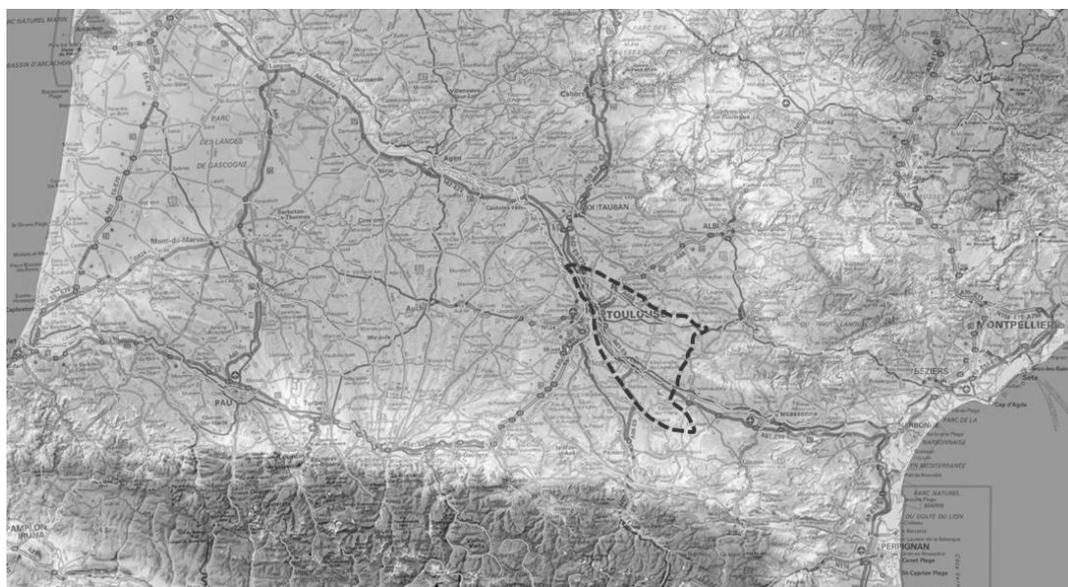
Cette situation a motivé en 2012 l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Le SAGE est un outil de planification dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques. Il définit des orientations de gestion et des mesures réglementaires qui ont pour but de préserver et restaurer la ressource en eau, les milieux aquatiques et les zones humides et de favoriser la mise en œuvre équilibrée de tous les usages. La mission d'animation et de maîtrise d'ouvrage des études a été confiée au Syndicat du Bassin Hers Girou.

Après 6 ans d'études et d'échanges entre les acteurs réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE), le SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral le 17 mai 2018. Il va maintenant entrer dans la phase de mise en œuvre avec des actions dès 2018 telles que l'inventaire des plans d'eau réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne ou la diffusion d'un guide sur le SAGE et les documents d'urbanisme par le SBHG.

D'autres projets seront ensuite engagés pour l'amélioration de la qualité des eaux, la lutte contre l'érosion des sols, la restauration des zones humides. Le principe est toujours de travailler en collaboration étroite avec les acteurs locaux, qui ont déjà initié des travaux dans ces domaines.

Les informations sur le SAGE, et plus largement sur la gestion des cours d'eau du bassin, sont disponibles auprès du SBHG.
(05 34 36 53 60 <http://www.hersgirou.fr/site/fr/home/home.html>)

Carte de situation du bassin Hers-Mort - Girou





CORRIBOR

Une démarche participative en faveur de la biodiversité sur 24 communes du Lauragais

Aurin, Azas, Baziège, Bourg St Bernard, Caragoudes, Bonrepos Riquet, Fourquevaux, Gauré, Gragnague, Lanta, Maureville, Montastruc la Conseillère, Montpitol, Préserville, Roqueserière, Saussens, Ste Foix d'Aigrefeuille, St Jean Lherm, St Marcel Paulet, St Pierre de Lages, St Pierre, Tarabel, Vallesvilles, Verfeil : voici les 24 communes concernées par le projet CORRIBOR. Sur l'ensemble de ces communes, un travail de diagnostic a été réalisé avec l'appui des adhérents locaux de la Fédération Départementale des Chasseurs et de l'association Arbres et Paysages d'Autan. Plusieurs communes se sont d'ores et déjà engagées concrètement dans le projet suite au diagnostic. Elles sont aujourd'hui en phase de réflexion concertée ou en passe de réaliser des aménagements en faveur de la biodiversité. En partenariat avec ces communes volontaires, Arbres et Paysages d'Autan accompagne des « groupes de travail » réunissant élus, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, habitants, associations locales... L'objectif est d'expliquer le diagnostic réalisé mais surtout de réfléchir ensemble aux actions à mettre en place sur la commune pour favoriser la biodiversité tout en ayant un cadre de vie qui convient à tous.

Vous aussi devenez acteur et participez au projet sur votre commune

Les possibilités d'aménagements pour favoriser la biodiversité sont multiples : restauration de mares ou de ripisylves, plantations de haies champêtres, restauration de haies, mise en place de parcelles agroforestières, plantations de couverts végétaux favorables à la faune sauvage etc. Certains changements de pratiques peuvent aussi être mis en œuvre facilement comme des fauches tardives, la mise en place paillage, les alternatives aux produits phytosanitaires, ou encore les bonnes pratiques de gestion dans l'entretien des haies. Pour mieux connaître la biodiversité du territoire et son évolution, la participation de tous les habitants est utile et nécessaire. Nous vous invitons à remplir le questionnaire en ligne <https://framaforms.org/la-biodiversite-en-lauragais-1497518650> et à participer aux programmes de sciences participatives tels que l'observatoire de la biodiversité sur les oiseaux des jardins ou les papillons par exemple !

Le programme CORRIBOR se termine mi 2019 ! Soyez le relais du projet dans votre commune et retrouvez toutes les informations sur le site internet de l'association et sur la page Facebook Corribior.

Contact : Arbres et Paysages d'Autan
 Tel : 05 34 66 42 13
 Mail : apa31@free.fr
 Site internet : www.arbresetpaysagesdautan.fr

TRIBUNE LIBRE

*Dans le titre « tribune libre » il y a le mot tribune dont je me fiche éperdument, mais il y a aussi le mot libre. Celui-là en revanche je le chéris et je suis en harmonie parfaite avec lui. Ces deux mots, **libre** et **harmonie**, sont à mon humble avis les plus beaux de la langue française, écrire sous cette rubrique me comble et me ravit.*

Les Françaises et les Français seraient semble-t-il réfractaires aux réformes, ils n'aimeraient pas, plus vraisemblablement, ils n'apprécieraient pas les réformes qui les concernent... Et si la vérité était ailleurs... (célèbre série de notre de moins en moins vénérée "téloch"). Si cette vérité était simplement, tout simplement, sémantique...

De nos jours où beaucoup de valeurs, de repères, s'effiloquent et s'évaporent à l'instar des ces problèmes mathématiques de notre tendre enfance où la baignoire fuyait, les robinets gouttaient et ou quelquefois l'évaporation s'en mêlait...

De nos jours les mots, ceux de notre si belle langue, perdraient de leurs sens. Cette langue française parlée dans le passé par toutes les cours européennes, qui, à une voix près, aurait pu être celle des Etats-Unis, qui fut pour les jeux olympiques imposée par le baron Pierre de Coubertin, qui fut longtemps le langage diplomatique de référence et qui au sein du parlement européen fut peu à peu remplacée lors de l'entrée des britanniques, cette langue que les grandes familles de nombreux pays imposent à leur progéniture, cette langue n'aurait pas dans son lexique un autre mot que celui de réforme ?

Pourquoi ne pas lui préférer le mot adaptation, ajustement, évolution, amélioration, rénovation, transition, etc. Ces mots sont plus doux, moins connotés. Ne dit-on pas une vache de réforme, ou bien il est réformé du service aux armées, etc. Vous conviendrez si le cœur plus que la raison vous en dit que pour adhérer à ce mot il faut faire abstraction de beaucoup de ce qui nous constitue. Est-il possible de suggérer, mais à voix basse uniquement, qu'avec un tel emploi ce mot soit mal aimé ?

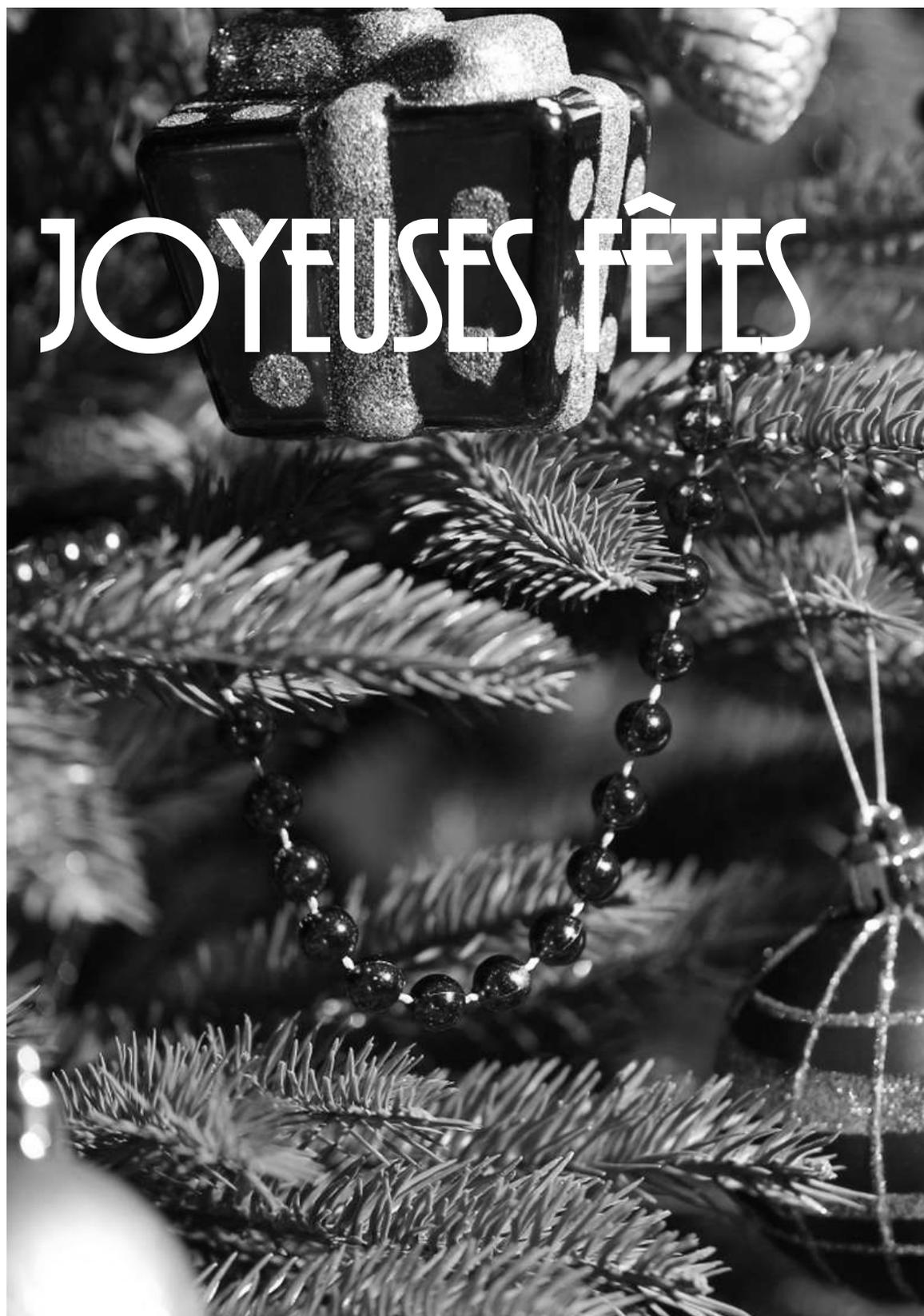
Les "sans dents" que paraît-il nous sommes, auraient conservé l'usage des bons mots ? Ces mots appris par les hussards de la république qui nous conduirent aux lettres, aux belles lettres. Notre inconscient collectif serait-il présent dans nos esprits encombrés par trop de fausses nouvelles (en bon français dans le texte) et vrai news (en bon anglais dans le texte) trop peu souvent complétés par des articles de fond.

J'ai souvent dit à mes enfants que les mauvais trouvaient des excuses et les bons des solutions.

Si cet adage est vraisemblable, alors il est permis de croire en l'avenir et aux adaptations, dans l'ajustement et l'évolution qui améliorera notre rénovation pour une transition toute en douceur.....et sans réforme, encore moins de réformette...

Guytou le 11/11/2018 à Bonrepos-Riquet

Actualités Communales



JOYEUSES FÊTES

CEREMONIES DES FÊTES

**Vœux du Maire :
Vendredi 11 janvier à 19h**

**Repas des aînés :
Dimanche 13 janvier à 12h**

***Monsieur le Maire et son Conseil Municipal
Vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.***

PROJET DE VALORISATION

Le château de Bonrepos-Riquet, retenu comme « lieu de visite majeur » du Grand Site Occitanie « Aux Sources du canal du midi »



Dans le cadre de la refonte du dispositif « Grand Site Midi-Pyrénées » et son extension à l'ensemble de la grande Occitanie, le château de Bonrepos-Riquet a été retenu comme « lieu de visite majeur » du Grand Site Occitanie (GSO) « Aux Sources du canal du Midi ».

Cette coopération de promotion touristique et patrimoniale qui met en réseau et en synergie ce dernier avec notamment les sites patrimoniaux de la Montagne Noire (rigoles, réservoir de Saint-Ferréol, Musée et Jardins du canal du Midi...) reconnaît et institutionnalise le rôle du château dans l'histoire du canal du Midi.

En plus d'offrir une plus grande visibilité au site, cette labellisation est source potentielle d'aides financières de la part de la Région afin de le qualifier comme lieu d'accueil. La communauté de communes des coteaux du Girou - via son office de tourisme - est aux côtés de la Commune et de l'Association SVDBR dans le cadre d'un partenariat de circonstance avec la communauté de communes Lauragais-Revel-Sorèzois, chef de file du GSO « Aux Sources du canal du Midi ».

Les travaux de la grotte de fraîcheur lancés au printemps 2019

L'engagement du chantier de réhabilitation de la grotte de fraîcheur du château se précise. La procédure de marché public le concernant a été engagée au mois de décembre. Le chantier, financé par la société MAPEI et la Mission STEPHANE BERN (Loto du Patrimoine), devrait débiter au printemps 2019.

RODRIGUEZ José
2^{ème} Adjoint
Président de la commission Château

SAUVEGARDE ET VALORISATION DU DOMAINE DE BONREPOS-RIQUET

Visites guidées du domaine - bilan

L'objectif de l'Association, en accord avec la municipalité et l'office de tourisme intercommunal, est de développer et renforcer l'offre de visites guidées permettant d'accueillir un nombre plus important de visiteurs pour découvrir notre domaine.

A cet effet, les visites de saison permettant de recevoir des visiteurs sans réservation, ont été dédoublées durant les mois de juillet et août tous les jours de la semaine (sauf le lundi), à 14 h 15 & 16 h 30. Durant les mois de mai, juin, septembre & octobre, elles se sont déroulées chaque dimanche à 15 h. Ainsi, 120 visites ont été possibles sur 6 mois d'ouverture.

Malgré un été caniculaire (particulièrement juillet) et la concurrence des événements sportifs (coupe du monde de football, tour de France) nous avons maintenu le nombre de visiteurs en saison.

En complément de celles-ci, 42 visites de groupe ont été réalisées. Les guides et accompagnateurs bénévoles ont assuré avec toujours la même envie, la même compétence et à la grande satisfaction des visiteurs, ces visites. Elles ont connu la même fréquentation qu'en 2017, bien que les grands groupes (50 personnes ou plus) aient été moins nombreux.

Nous privilégions toujours la réception des scolaires qui représentent 18 % des groupes.

Avec un ensemble de 2 333 visiteurs, l'activité « visites guidées » a été maintenue au niveau de 2017. Même si ce résultat est en deçà de nos espérances, il nous montre que le doublement des heures de visite du domaine durant l'été a été une solution pertinente.

Nous avons eu recours à une guide professionnelle, en contrat temporaire : Mme Silvana Legros. Elle a conduit les visites de saison avec brio, à la grande satisfaction de tous. Nous l'en remercions.

Le Conseil Départemental a mis à la disposition de l'Office de Tourisme des Coteaux du Girou, durant l'été, 2 jeunes vacataires qui ont aidé l'association pour l'accueil des visiteurs. Cette participation est très précieuse car elle nous permet de pérenniser l'offre de visites guidées.

Nous avons poursuivi toutes les démarches permettant d'organiser les demandes de visites, d'assurer l'accueil des groupes, de gérer les plannings et de mettre à disposition guides et accompagnateurs. Ces tâches administratives et relationnelles ont été conduites avec le concours de Roselyne Rodriguez que je tiens à remercier.

Merci également à toute l'équipe de bénévoles de l'atelier « couture » qui approvisionne inlassablement en produits dérivés notre accueil, ceci bien-sûr, à la plus grande satisfaction des visiteuses.

Encore une fois, merci à l'équipe des guides, accompagnateurs, administratrice, pour leur engagement qui nous permet de continuer à faire vivre cette belle histoire de Riquet et de son Canal.

Gilles BERTHELOMEAU

Responsable de la commission « Accueil / Visites » de l'association SVDBR.

SAUVEGARDE ET VALORISATION DU DOMAINE DE BONREPOS-RIQUET - suite

Depuis les journées européennes du patrimoine, de nouveaux adhérents ont rejoint l'association. L'effectif est de 146 personnes. (134 en juillet 2018 / 146 en novembre 2018). La qualité d'accueil des adhérents actifs et l'intérêt qu'ils propagent pour ce site permet de capter de nouveaux bénévoles. A l'association de bien les intégrer, en leur permettant de s'épanouir, de prendre du plaisir et des responsabilités dans les différentes commissions.

L'année 2018 s'achève par un bilan très positif et en progression :

- 9855 personnes toutes manifestations confondues
- soit + 6.9 % d'augmentation de fréquentation sur l'ensemble de l'année 2017. La météo a été très favorable pour ces différents événements : pas de pluie, plutôt du soleil contributeur de sortie.
- ce chiffre global se rapproche insensiblement du record 2015 « 10983 » année du 1^{er} concert Pink Floyd (3149)

L'année 2018 correspond également au terme d'une première décennie 2008 / 2018. Sur dix ans, pas moins de 75085 personnes ont été accueillies lors des différents événements organisés par l'association. Soit 7500 personnes par an. Remarquable pour une structure de bénévoles qui assure les missions : visites guidées, manifestations, entretien du domaine, petits travaux,

Zoom plus détaillé sur le bilan 2018 des différentes manifestations :

- **Grand concert** : le samedi 21 juillet avec au programme deux parties

1^{ère} partie « FLASH GORDON » et en partie principale : « Tribute U2 »

Ce concert a reçu 2310 spectateurs : belle performance de l'association et un résultat très satisfaisant sur tous les plans : organisation, accueil et résultat comptable (tant pour la commune que pour l'association), associés à l'excellente qualité des groupes musicaux. Un concert de cette ampleur exige l'implication d'une centaine de bénévoles le jour J et un travail préparatoire conséquent en amont à tous les postes. Que tous les participants soient fiers et remerciés chaleureusement de ce nouveau succès.

- **JEP** : Journées Européennes du Patrimoine : 15 et 16 septembre

L'ouverture du domaine lors des journées du patrimoine reste bien évidemment une obligation pour ce site classé Monument Historique.

L'association propose lors de ces deux journées des expositions complémentaires, des conférences et assure les visites guidées commentées du domaine.

Conférenciers : Philippe Valentin, Monique Dollin Du Fresnel, Geoffroy Bes et Gérard Crevon.

1851 personnes sont venues cette année (une augmentation des visiteurs de 40% par rapport à 2017) : preuve d'une qualité qui permet d'attirer de nouvelles personnes à Bonrepos-Riquet.

L'organisation du loto du patrimoine (Mission Stéphane Bern) et l'interview sur FR3 de Philippe Seilles ont probablement favorisé cette augmentation significative.

SAUVEGARDE ET VALORISATION DU DOMAINE DE BONREPOS-RIQUET - suite

- **JP : Journées des Plantes** : 3 et 4 novembre

Les Journées des plantes clôturent la saison 2018 de l'association SVDBR, par une nouvelle réussite.

Réussite :

- par le nombre de visiteurs enregistrés : 3361 personnes sur le weekend. (A comparer avec 3169 visiteurs en 2017)
- par l'ensoleillement présent lors de ces deux dernières journées, malgré le brouillard matinal,
- par l'effort de présentation des stands de tous les exposants et associations,
- par la qualité des produits proposés et par l'intérêt des conseils qu'apportent les exposants aux visiteurs,
- par la tenue des trois conférences sur le thème : « Les formidables capacités des plantes » :
 - Musique des plantes (Jean Thoby)
 - L'intelligence émotionnelle des plantes (Bruno Heck)
 - Communication végétale (Didier Vaux)

Les conférences ont abordé un domaine scientifique méconnu du grand public mais ô combien passionnant et captivant, et qui pour résumer montrent que les plantes ont leur propre langage ou code de communication. Conférences qui ont été suivies également par un bon auditoire.

- par le savoir-faire de l'association : dans sa programmation, son accueil et réponses apportées aux exposants et visiteurs et son organisation : logistique, préparatifs et rangements, parking, plancha, crêpes, buvette, restauration, éclairage, toilettes sèches, caisse, secours, Stand SVDBR, ...

Je tiens à remercier chaleureusement tous les bénévoles et acteurs de ces journées, notamment exposants et associations, qui ont participé de près ou de loin à cette réussite. Qu'ils en soient fiers et gratifiés. Peu d'associations atteignent ce niveau de performance. Je reste pleinement satisfait de ce résultat positif pour tous les acteurs : commune, SVDBR, conférenciers et exposants.

- **Visites guidées : Bilan 2018**

Cette activité exige un engagement fort de toutes les personnes qui contribuent aux visites guidées : organisations, réservations, gestions, organisations, guidage, accompagnements et produits dérivés.

Que toutes les personnes impliquées en soient chaleureusement remerciées (cf. article de Gilles Berthelomeau, responsable de cette activité au sein de l'association p.17).

Enfin, grand merci de par leurs investissements et engagements, à tous les bénévoles de l'association SVDBR et aux sympathisants qui aident ponctuellement. Ils contribuent de façon non négligeable au fonctionnement et au développement de la commune par l'apport financier qui contribue aux charges de la commune.

N'hésitez pas à rejoindre l'association qui propose de multiples activités dans le cadre de ses missions. Vous contribuerez à préserver un site remarquable qu'il faut impérativement sauvegarder.

Manifestations 2019 « Dates à retenir »

- Le grand concert se déroulera le samedi 20 juillet 2019 avec :
Hommage à Johnny Halliday « Joe ARLANDIS » Tribute
 1^{ère} partie : Flash Gordon
- Les Journées Européennes du Patrimoine : 14 et 15 septembre 2019
- Les 10^{èmes} Journées des Plantes : 2 et 3 novembre 2019

Yvon MARTIN

Président de l'association Sauvegarde et Valorisation du Domaine de Bonrepos-Riquet

ASSOCIATION DE CHASSE

La société de chasse de Bonrepos-Riquet vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 2019.

Le Président Guy CRACCO

FOYER RURAL

Le Canal de Bonrepos nous permet de vous communiquer la teneur et l'ambiance de nos diverses activités.

Nos manifestations et ateliers réunissent de plus en plus de monde et cela nous satisfait pleinement.

Environ 70 personnes et parmi elles, de nouveaux habitants se sont réunis devant le "Grand" hôtel des insectes lors du Repas des Voisins. Ce fut une belle soirée d'échanges divers et variés et entre autres, culinaires.

Et quand on évoque cuisine au Foyer Rural, on ne peut s'empêcher de parler de cet atelier qui mobilise tous les deux lundis une dizaine de personnes l'après-midi et autant le soir.

L'équipe élargie du Foyer s'est retrouvée fin juillet sous le barnum-buvette du concert U2 et chaque année, nous prenons vraiment un grand plaisir à contribuer aux finances de la mairie et de l'association du château.

Et lors du troisième vendredi du mois de novembre, l'événement majeur fut la soirée "Bistrot-Théâtre" : deux pièces de Feydeau, potage chaud, cochonnaille sur plateaux, fromages et tartes à gogo et bien sûr, vins nouveaux, le meilleur étant celui de Bonrepos.



En date du 22 décembre (15h), nous terminerons l'année en organisant pour le Noël des enfants un après-midi récréatif : petite pièce de théâtre, goûter, Père Noël, petits cadeaux, l'ensemble pour le prix d'un sourire. Cela nous fait tellement plaisir.

NOUVEAUTE : ATELIER CONTES POUR LES 0-3 ANS

Avant de conclure, nous vous annonçons l'arrivée d'une nouvelle activité pour le début de l'année. C'est pour une tranche d'âge souvent oubliée, celle des enfants de 0 à 3 ans. Une à deux matinées par mois, des contes leur seront lus dans la salle des fêtes de Bonrepos par Marie-Jo Pantalacci. C'est à l'initiative de Sabrina Fontebasso, assistante maternelle au village que nous devons cet atelier, en partenariat avec Le Relais des Assistantes Maternelles des Coteaux du Girou.

Nous vous souhaitons de passer de douces et sereines fêtes de fin d'année.

André PANTALACCI
Président

GROUPEMENT PAROISSIAL

Fête de l'Assomption

Le 15 août, sous un beau soleil, les paroissiens de notre secteur ainsi que quelques vacanciers ont participé à la procession organisée dans le parc du château, puis ont assisté à la messe présidée par le Père Sylvère Ntakimazi. Comme d'habitude, avant de se quitter, tous ont partagé le verre de l'amitié.



Journées européennes du Patrimoine

Au cours du weekend des 16 et 17 septembre, comme chaque année depuis que le Château participe aux JEP, notre église a ouvert ses portes.

Le nombre de visiteurs reste constant d'année en année, 450 personnes l'an dernier et environ 475 cette année.

Fête de l'Immaculée Conception

Pour la deuxième année le Secteur Paroissial a organisé la procession de la fête des lumières le samedi 8 décembre. Le cheminement depuis l'église jusqu'à l'orangerie a été bien facilité par la mise en place de tout un éclairage dans l'enceinte du château.



Ronde des crèches

Tous les ans une partie des églises de notre secteur paroissial propose de venir découvrir leur crèche.

Cette année ce sont les églises de Montastruc, Azas, Bonrepos-Riquet, Garidech, Gragnague, Montpitol et Saint Jean l'Herm qui ont ouvert leur porte le dimanche 16 décembre.

L'après-midi s'est achevé par des vêpres célébrées à 18h à l'église de Montastruc.

Rénovation de l'église

Un deuxième vitrail dont une partie menaçait de tomber et qui laissait passer la pluie est en cours de restauration.

Joies et Peines

- Le 16 septembre, baptême de Romane BURGOS,
- Le 22 novembre, obsèques de Madame Elia TOUBLANC.

Messes de Noël

24 décembre à 18h : MONTASTRUC et BESSIERES,

à 21h : VERFEIL,

à 23h : GARIDECH.

25 décembre à 10h30 : LAVALETTE et MONTJOIRE.

Vous pourrez trouver les différentes festivités associées aux messes sur « l'Echo des clochers » affiché sous le porche de l'église. Nous vous rappelons que vous trouvez sur les 2 panneaux installés sous le porche de l'église les horaires des messes, les coordonnées de nos 2 prêtres et les principales informations relatives à la vie du Secteur Paroissial.

Gérard BRACCO

Président du groupement Paroissial

Mairie de Bonrepos-Riquet



Coordonnées secrétariat de Mairie :

05 61 35 68 90

mairie@bonrepos-riquet.fr

www.bonrepos-riquet.fr

Ouverture au public :

Le mardi et le jeudi : 13h30-17h

Le samedi : 9h-12h

Appels d'urgence :

Gendarmerie : **17**

Pompiers : **18**

SAMU : **112**

ETAT CIVIL

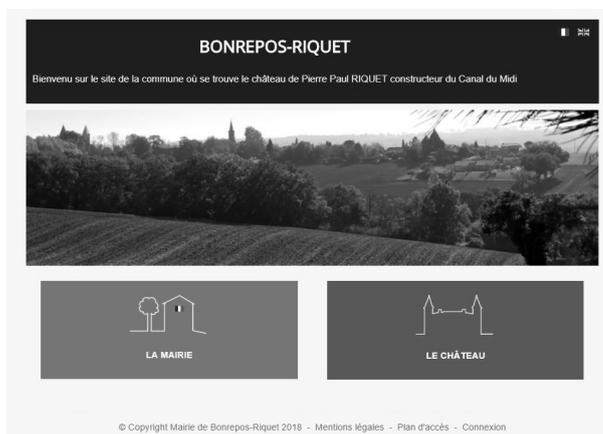
MARIAGE :

Marion RODRIGUEZ et Alexandre BERDEIL le 15 septembre 2018

Nouveau site internet communal

Le nouveau site internet communal est opérationnel depuis maintenant 6 mois. L'avez-vous utilisé ?

N'hésitez pas à nous dire ce que vous en pensez autant sur la forme que sur le fond. Est-il facile d'accès ? Par exemple, comparez à d'autres sites l'information vous paraît-elle plus accessible ? De même, trouvez-vous son utilisation sur un smartphone ou une tablette plutôt ergonomique ? Voudriez-vous voir d'autres rubriques concernant le village ?



Location de la salle des fêtes, mode d'emploi :

Description : Salle de 140 m2, mobilier (chaises et tables),
cuisine équipée, sanitaires

Tarification :

Du 1^{er} avril au 31 octobre : 230 euros (tarif extérieur), 100 euros
(tarif réservé aux résidents de la Commune)

Du 1^{er} novembre au 31 mars : 260 euros (tarif extérieur), 120 euros
(tarif réservé aux résidents de la Commune)

Noël / Saint-Sylvestre : 300 euros

Réservation :

Montant des Arrhes : 50%

(non restituées si annulation à moins de 15 jours de la date de location)

Montant de la caution : 500 euros

Assurances pour la durée de la location :

responsabilité civile générale et risques de dommages matériels

Nos artisans & sociétés

Désormais retrouvez la liste de nos artisans et sociétés sur notre site internet :

<http://www.bonrepos-riquet.fr> - rubrique « artisans-entreprises »

Ordures ménagères & déchetteries

Communauté de Communes des Coteaux du Girou

Service des Ordures Ménagères : 05 34 27 63 70

<http://www.cc-coteaux-du-girou.fr>

Publication :

Commune de Bonrepos-Riquet

En Mairie

Place Pierre-Paul-Riquet

31590 BONREPOS-RIQUET

Tél. : 05 61 35 68 90

www.bonrepos-riquet.fr

mairie@bonrepos-riquet.fr

Directeur de Publication :

Philippe SEILLES

Comité de rédaction :

Gérard BRACCO, Philippe SEILLES

Charte graphique :

Mélissa SAINT-CLAIR-BRAUDE, Geoffroy BES

